REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SANTE
DIRECTION DE LA SANTE DE LA WILAYA DE TEBESSA
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER D'EL-AOUINET
NIF : 000712059005158
N° 331 / 2026

AVIS D' ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément a l'article 65 : alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public.

- l'établissement public hospitalier D'EL-AOUINET informe Les soumissionnaires ayant participé à ***l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales 01/2026 pour :***

Acquisition du produits pharmaceutiques et autres produits destinés à la médecine humaine pour l'année 2026 :

- Lot 6 : Acquisition Consommables

Annoncé dans :
- les journaux écrites :
 - ALHAKIKA EL YOUM du 12/11/ 2026
 - ALGER 16 du 12/11/ 2026.

rohéque l'attribution provisoire du marché selon Le tableau suivant :

Soumissionnaires	*Montants global en TTC en DA*	*Délai de livraison*	*Identification fiscale*	*OBSERVATION*
- Lot 6 : Acquisition Consommables				
EURL BAK MEDOC PHARM	*Montants global en TTC avant correction :* **2 959 887,00** *après correction :* **2 959 887,00**	*01 un jour*	**001816101287098**	Offre unique qualifié techniquement

Conformément a l'article 56 du la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles général relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégation de service public.les soumissionnaires de l'avis d'appel d'offres ouvert se considérant lésés sont en droit d'introduire recours auprès de la commission des marchés publiques de la direction de la sante et de la population de la wilaya de Tébessa dans un délai de 10 jours a compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché sur le bulletin officiel des marchées de l'opérateur public (BOMOP)ou la presse écrite ou la presse électronique.

LE DIRECTEUR